



LES RETRAITES AU CŒUR DE LA PROCHAINE CONFERENCE SOCIALE

Le deuxième rendez-vous annuel entre le gouvernement et les interlocuteurs sociaux, les 20 et 21 juin, s'annonce conflictuel. Réforme des retraites oblige.

Le mercredi 22 mai, le Premier ministre réunissait ensemble, à Matignon, les organisations syndicales et patronales représentatives pour une «conférence de méthode», visant à préparer les deux jours de débats de la Grande conférence sociale, qui doit se tenir les 20 et 21 juin au siège du Conseil économique, social et environnemental, à Paris. Jean-Marc Ayrault avait déjà reçu à tour de rôle les organisations syndicales et patronales le 13 mai. L'occasion pour chacun d'exposer ses positions, notamment sur le dossier principal de la conférence, celui des retraites, qui s'annonce conflictuel. Le gouvernement, sous la pression de Bruxelles qui veut des réformes structurelles en échange d'un délai accordé à la France pour équilibrer ses comptes publics, entend faire voter à l'automne une réforme visant à trouver 20 milliards d'euros pour financer les pensions à l'horizon 2020.

FO POUR UNE HAUSSE DES COTISATIONS

Lors de ce premier face-à-face avec des représentants du gouvernement, le 13 mai, **le Secrétaire général de FO, Jean-Claude Mailly**, a «planté les banderilles», disant l'opposition de **Force Ouvrière** à un relèvement de l'âge légal de départ, à un allongement de la durée de cotisation ou à une désindexation des pensions par rapport à l'inflation. La confédération syndicale est en revanche favorable à une hausse des cotisations.

Jean-Claude Mailly a en outre réitéré son refus d'une réforme globale, dite systémique, défendue par la CFDT, qui transformerait les régimes actuels en un régime par points ou en comptes notionnels. Des formules qui sont beaucoup moins solidaires car elles prennent peu en compte les périodes d'inactivité (chômage, maternité, maladie...).

Sans surprise, le MEDEF a de son côté plaidé en faveur d'un allongement de la durée de cotisation à 43 ans d'ici à 2020 et d'un report de l'âge de la retraite. À «au moins soixante-cinq ans à l'horizon 2040», a détaillé sa présidente, Laurence Parisot.

À l'issue de sa journée d'entretiens, le Premier ministre a voulu rassurer, déclarant qu'il n'y avait pas «urgence ou diktat», et soulignant la volonté de «dialogue social». Mais le calendrier s'annonce serré et les antagonismes sont d'ores et déjà nombreux.

La commission d'experts réunis sous la houlette de l'ancienne présidente du Conseil d'orientation des retraites (COR), Yannick Moreau, devrait remettre début juin, au Premier ministre, son rapport proposant des pistes de réforme, propositions qui feront l'objet de débats lors de la Grande conférence sociale. Puis débutera une période de concertation d'un mois avec les interlocuteurs sociaux, avant des décisions gouvernementales qui devraient déboucher sur un projet de loi à l'automne. Le gouvernement a déjà fait comprendre qu'il ne remettrait pas en cause la réforme des retraites de 2010, qui va porter l'âge légal de départ à 62 ans en 2017 et qui a accéléré le calendrier de la mise en place de l'allongement de la durée de cotisation (41,5 ans actuellement) en fonction de l'espérance de vie.

Il a laissé entendre qu'il s'orientait, pour sa future réforme, vers une augmentation de la durée de cotisation nécessaire à l'obtention d'une pension à taux plein. Un sujet qui fâche presque tous les syndicats, au premier rang desquels **FO**. La conférence sociale s'annonce tendue. Et l'automne pourrait être chaud sur le front social.

